

Denis Muzerelle

LES INDICATIONS DE LIEU D'ORIGINE

Comme l'indiquait très explicitement le texte rappelé ici-même par M^{me} Garand, lorsqu'elle nous a retracé les origines des Catalogues de manuscrits datés, dans l'esprit des pères de l'entreprise il s'agissait de recenser aussi bien les manuscrits «datés» dans le temps, que les manuscrits «localisés» – si l'on veut bien me permettre d'employer cet adjectif commode pour désigner les manuscrits dont l'origine (c'est-à-dire le lieu d'exécution) est connue.

Le but évident de cette inclusion était de permettre de reconstituer, plus ou moins précisément, l'activité des différents *scriptoria* pour les époques antérieures au XIII^e siècle, où les datations expresses ou résultant de la critique restent exceptionnelles, alors que les mentions ou indices d'origine y sont relativement assez nombreux.

Parmi les différents catalogues qui ont vu le jour à travers l'Europe, seul – si je ne me trompe – celui de la France est demeuré fidèle à cette option première, et recense, jusqu'au XIII^e siècle, des manuscrits non datés dont l'origine est mentionnée ou même démontrée par la critique interne ou externe. Aussi, pour ouvrir le débat qui doit avoir lieu sur ce sujet, serait-il très intéressant d'entendre les raisons précises qui ont poussé chacune des autres équipes nationales à se départir de cette attitude.

Mais prenons le cas le plus général, celui du manuscrit «daté» à proprement parler, et qui comme tel retient l'attention de tout rédacteur de catalogue, quelles que soient les normes qu'il adopte pour son travail. Si l'on raisonne comme les diplomates, à qui nous avons emprunté une partie de nos méthodes, le «lieu» fait manifestement partie intégrante de la «date» au sens large. A ce titre, il est donc normal qu'il se trouve associé au millésime, en tête de la notice. Il serait également naturel qu'il fasse l'objet d'une critique tout aussi systématique et minutieuse que celle que subit la date de temps: est-ce bien toujours le cas?

Il serait sans doute oiseux de tenter de dresser la liste des différents éléments susceptibles de fournir une indication de lieu. De même, il est probablement inutile de dénoncer, devant tant de chercheurs chevronnés, tous les pièges que nous tendent les mentions qui peuvent passer pour preuves d'origine, et dans lesquels nous risquons à chaque instant de tomber, pour peu que nous n'y prêtions garde.

Tous les membres de cette réunion connaissent parfaitement les cas-types les plus grossiers: si, par exemple, un copiste se présente comme chanoine ou bourgeois de tel endroit, rien ne garantit qu'il y résidait effectivement au moment de son travail. Quant à tous ceux qui se proclament «clerc de tel diocèse», on peut même présumer que s'ils éprouvent le besoin de préciser, par cette clause, qu'ils relèvent de la juridiction de l'évêque qui leur a conféré les ordres, c'est qu'ils ne se trouvent précisément pas sur le territoire de son diocèse.

L'identification des toponymes mentionnés, la normalisation des formes données par les manuscrits, sont aussi des domaines où les difficultés et les pièges ne manquent pas, et où les rédacteurs ont fait preuve de plus ou moins de minutie ou de nonchalance selon les volumes. Mais il s'agit encore là d'aspects relevant purement de la technique d'élaboration des notices; et je préférerais que nous puissions examiner ensemble les problèmes de fond que pose la notion de «lieu d'origine».

En fait, que devons-nous entendre par là? Si l'on a affaire à un toponyme précis, nommément désigné, il n'y a apparemment aucune ambiguïté.

Pourtant, a-t-on suffisamment identifié le lieu lorsqu'on se contente d'indiquer le nom d'une ville qui comporte de nombreux établissements, ecclésiastiques ou laïcs, suivant parfois des traditions graphiques fort différentes? Et ceci en dépit de l'un des postulats non démontrés de la paléographie, qui veut que des écritures proches par leur morphologie soient également voisines dans l'espace aussi bien que dans le temps. Cet axiome admet cependant de sérieuses exceptions, si l'on considère par exemple le cas des *scriptoria* insulaires sur le Continent, et d'une façon plus générale, tous les cas de «colonies», monastiques ou autres, implantées dans une zone graphique étrangère.

A supposer que l'établissement précis dont le manuscrit est originaire ne puisse être déterminé, ou soit, par nature, indéfinissable: à tout le moins me paraît-il souhaitable d'indiquer clairement au lecteur dans quel *milieu* le manuscrit a été exécuté - précision qui se laisse bien souvent déduire de multiples indices présents dans le volume, mais qu'il est généralement plus hasardeux de tenter de restituer d'après les seuls éléments consignés dans la notice. Or, non seulement ce type d'indication est-il toujours absent de la vedette, mais encore est-il bien rare que les rédacteurs aient éprouvé le besoin de signaler dans leur description si le manuscrit est d'origine monastique ou séculière, universitaire ou administrative, aristocratique ou bourgeoise. Et il est à peine besoin d'insister sur l'intérêt qu'auraient de telles distinctions pour l'étude des corrélations qui existent manifestement entre milieu social et tradition graphique ou codicologique. J'ajouterai même que de telles indications ne seraient pas superflues dans le cas où l'origine précise, mentionnée par le catalogue, ne jouit pas d'une notoriété suffisante.

Mais revenons à la question des origines «vagues», en nous replaçant sur le plan strictement géographique. Il n'est pas rare que l'on puisse établir avec certitude qu'un manuscrit, dont l'origine précise reste inconnue, a cependant été écrit dans une certaine zone, plus ou moins vaste, mais assez bien délimitée: circonscription religieuse ou administrative, province, région géographique... Or, s'ils s'accommodent assez souvent d'une certaine imprécision chronologique (fourchette

de datation, ou «environ telle date»), la quasi-totalité des catalogues se refusent par principe à admettre un certain «flou» du même ordre, en ce qui concerne les origines. Pourtant ces origines approximatives sont loin d'être dépourvues d'intérêt et, si l'on veut bien envisager un cas-limite, on peut dire que si l'on peut affirmer qu'un manuscrit a été copié on ne sait où, dans le minuscule évêché d'Agde (dix-neuf paroisses à la fin de l'Ancien Régime), on fournit une information incomparablement plus précise que si l'on se contente d'indiquer que le volume a été écrit «à Paris», sans plus.

Mais si l'on convient de l'utilité de l'indication des «origines vagues», jusqu'où s'autorisera-t-on à étendre cette notion? Car si, pour la datation, on peut aisément – comme presque tous l'ont fait – établir une sorte de barème selon lequel la fourchette chronologique maximale pour qu'un manuscrit soit retenu comme «daté» ou «datable» passe du demi-siècle, pour les plus hautes époques, à la décennie ou au lustre pour le bas Moyen Age, il est bien difficile de procéder de la même façon pour les localisations, en raisonnant en kilomètres-carrés! Par ailleurs, on objectera sans doute qu'il n'y a guère d'utilité à préciser qu'un manuscrit est «italien», quand tout le contexte (et notamment la langue) le démontre déjà assez clairement. A cela, on peut répondre que toute indication d'origine, si globale soit-elle, sera toujours appréciée des chercheurs dont les travaux nécessitent des dépouillements systématiques à grande échelle, notamment dans le cadre d'étude quantitatives. Nos amis C. Bozzolo et E. Ornato sont ici pour témoigner de l'aide qu'ils y trouveraient dans leurs recherches sur les différents taux de production à travers l'Europe.

Mais puisque j'en viens ainsi à envisager la question sous l'angle de la productivité locale, n'abordons-nous pas un autre domaine, et la «localisation» du manuscrit est-elle entendue dans le même sens? Ne prend-elle pas, enfin et seulement, son sens propre? Car jusqu'à présent, nous avons raisonné comme si la détermination du lieu d'origine du manuscrit impliquait nécessairement son attribution typologique à une tradition régionale ou sociologique donnée. Or il est bien clair que lieu d'exécution et type géographique sont deux réalités bien distinctes. Qui d'entre nous n'a pas maintes fois rencontré de ces manuscrits copiés, par exemple, dans telle petite bourgade de l'Italie centrale, mais dont le scribe mentionne très clairement qu'il est milanais de Milan, et ne se trouve là que momentanément, par le hasard d'une mission diplomatique ou pour fuir une épidémie? Pour peu qu'il soit resté imperméable aux influences de ce qui n'est qu'un lieu de transit, ce manuscrit devrait être considéré, par le paléographe comme par le codicologue ou le bibliométricien, comme manuscrit «milanais», écrit «à tel endroit».

On voit donc que, dans bien des cas, il y aurait lieu de distinguer deux «localisations» pour un même manuscrit: l'une concernant l'endroit où le volume a été confectionné, l'autre, le type régional auquel il se rattache, et qui dépend bien souvent de l'origine du copiste. Mais alors, pour ce dernier, ne faudrait-il pas, le cas échéant, distinguer à nouveau entre le lieu dont il est natif ou originaire, et où il a probablement appris l'écriture, et l'endroit où il exerce habituellement, et où il aura pu contracter certaines habitudes spécifiques...? On imagine, non sans quelque vertige, vers quel dédale on s'achemine!

Pour l'immédiat, il serait plus sage que nous nous contentions de nous demander par quel moyen nos notices pourraient signaler les cas de discordances entre ces deux types d'origines (même et surtout si les planches la rendent manifeste), et peut-être avant tout, s'il entre dans le propos de nos catalogues, que nous voulons si «objectifs», d'opérer de telles distinctions.

Discussion p. 76.

DIE ANGABE DER SCHRIFTHEIMAT

Bei der Gründung des CMD war die Aufnahme auch lokalisierter Hss. beabsichtigt, um für die Zeit vor dem 13. Jahrhundert, wo Hss. mit Datumsangabe selten sind, doch die verhältnismässig besser greifbaren Skriptorien zu erfassen. Nur der CMD-F hat bis jetzt diese Absicht auch verwirklicht.

Aber genügt die Angabe eines Ortes, wenn es dort mehrere Anstalten, geistliche wie weltliche, mit verschiedenen Schrifttraditionen gegeben hat? Dass ähnliche Schriften sich zeitlich und räumlich nahe stehen, ist eine unbewiesene Annahme (vgl. etwa die insularen Skriptorien auf dem Festland). Wenn die Anstalt selbst nicht bekannt ist, so sollte man doch versuchen, festzustellen, ob die Hs. einem Kloster, einer Universität, der Verwaltung, einem Hof usw. entstamme.

Man braucht hier kaum an die bekannten Fehlerquellen zu erinnern, z. B.: wer sich Bürger einer Stadt, Kleriker einer Diözese usw. nennt, braucht sich nicht daselbst zu befinden, hat vielleicht sogar gerade deswegen das Bedürfnis, sich so zu nennen, weil er sich anderswo aufhält. Die Identifizierung der Ortsnamen hat ihre eigenen Schwierigkeiten.

Aber genügt die Angabe eines Ortes, wenn es dort mehrere Anstalten, geistliche wie weltliche, mit verschiedenen Schrifttraditionen gegeben hat? Dass ähnliche Schriften sich zeitlich und räumlich nahe stehen, ist eine unbewiesene Annahme (vgl. etwa die insularen Skriptorien auf dem Festland). Wenn die Anstalt selbst nicht bekannt ist, so sollte man doch versuchen, festzustellen, ob die Hs. einem Kloster, einer Universität, der Verwaltung, einem Hof usw. entstamme.

Oft ist zwar nicht der genaue Ort, aber doch ein Gebiet (z. B. eine Diözese) als Schriftheimat festzustellen (etwa als räumliche Entsprechung zu einer Datierung innerhalb einer begrenzten Zeitspanne). Solche «ungenauen» Lokalisierungen haben ihren Wert (eine Hs., entstanden an unbekanntem Ort in der winzigen Diözese Agde, ist besser lokalisiert als eine Hs. aus «Paris»).

Auch wo nur Angaben allgemeiner Art, etwa «italienisch», möglich sind, wäre es doch vom grossem Nutzen, sie zu geben; man bedenke nur, wie sehr solche Angaben die Forschungen über die Hs.produktion in den verschiedenen Ländern fördern würden.

Sodann bleibt die Frage offen, inwieweit solche Ortsangaben sinnvoll seien in den Fällen, wo der Entstehungsort nicht der tatsächlichen Schrifttradition der Hs. entspricht – etwa im Falle einer Hs., die ein Einwohner Mailands in einem mittelitalienischen Örtchen schrieb, wo eine diplomatische Sendung ihn hingebracht hatte. Wäre eine solche Hs. nicht, paläographisch wie kodikologisch, besser als «mailändisch» bezeichnet, auch wenn sie an jenem anderen Ort entstand? Dann muss man noch die Möglichkeit in Betracht ziehen, dass ihr Schreiber seine Schrift an einem anderen Ort erlernt haben kann, als an seinem späteren Wohnsitz.

Einstweilen sollten wir uns begnügen mit der Frage, auf welche Weise unsere Beschreibungen offensichtliche Diskrepanzen zwischen «paläographischer» und «geographischer» Schriftheimat angeben könnten (besonders wenn die Tafeln sie sichtbar machen). Dann bliebe noch das Problem, ob unseren als 'objektiv' gedachten Katalogen solche Unterscheidungen zustehen.

Diskussion p. 88.